

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LIGUE – LGF

Date : 14 janvier 2026

Heure de convocation : 19h00 en visioconférence

Présidence: Philippe MAQUIABA

Secrétaire de séance : Cynthia GONZAGUE

Membres présents :

-Mesdames : A. ALLAMELLE, C. CHAUDRIN-RABOTEUR, I. SAINT-VAL, C. CAZAKO, C.GONZAGUE

-Messieurs : P. MAQUIABA, T. FLEREAU, T. COLOMBO, U. DELABARTHE, J-Y VADIMON, T. GRAVA, E. ELIE,

Absents Excusés : Y.IBENE, Y.SELBONNE, K.DESBOIS, JF VLAJ

Absents : JC. ALCOOL, S.SAPOTILLE, E. NESTAR, P.TOURRAINE

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour et des documents de l'Assemblée Générale du 01.02.2026
2. Bilan des actions en cours
3. Questions diverses

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 19h15.

1.Validation de l'ordre du jour et des documents statutaires

La réunion débute par l'examen de la validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er février 2026. Les échanges ont permis un travail collaboratif et des corrections en direct des documents suivants:

- les statuts,
- le règlement intérieur,
- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er février 2026.
- le procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2025.

Concernant les statuts : La présentation des modifications statutaires est effectuée. Celles-ci portent notamment sur :

- la suppression de la mention du Comité territorial de Saint-Barthélemy ;
- l'ajout d'un Bureau au sein de la Ligue ;
- l'adaptation des textes aux modifications des dispositions du statuts-type de la FFF de 2023 et 2025.

Il est rappelé selon les statuts l'obligation d'informer les Clubs au moins trente jours avant l'Assemblée Générale, condition *sine qua non* à la validité de la procédure, notamment pour le dépôt des éventuelles questions à l'ordre du jour.

Les articles ont été remis en conformité avec les statuts-type de la FFF et les éventuelles erreurs de forme ont été corrigées.

Par ailleurs, les modalités de vote et de nomination au sein du Bureau ont été clarifiées.

Concernant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er février 2026 : des précisions sont apportées sur la gestion de ce dernier, notamment en cas de révocation du Conseil de Ligue.

2. Bilan des actions en cours

Le bilan des actions en cours est présenté, illustrant la forte implication des membres du Conseil de Ligue

a) Réorganisation administrative et communication interne

Un audit a été réalisé auprès du personnel de la Ligue. Il met en évidence leur fort investissement tout en soulignant un besoin d'amélioration du relationnel interne et une déstabilisation liée à l'absence de Directeur.

Il est constaté une inadéquation entre les missions confiées et les contrats de travail mais également une fonction financière sous fortes tensions, rendant indispensable une réorganisation administrative adaptée.

La création de pôles est proposée de donner une meilleure perspective et de la visibilité au personnel et rompre avec les anciennes habitudes. Cette structuration vise à favoriser la responsabilisation et l'autonomie tout en compensant l'absence d'une direction classique et à améliorer l'esprit d'équipe.

Les pôles définis sont:

- Ressources / Finances
- Communication / Développement
- Institutionnel / Juridique

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- Activités sportives / Licences
- Moyens logistiques
- Performance technique

Un COPIL administratif réunissant chaque lundi les responsables de pôles nommés est instauré *ad hoc*, avec les élus du bureau disponible.

Les élus sont encouragés à être présent régulièrement dans les locaux de la Ligue afin de renforcer les liens avec le personnel.

Les membres du Conseil soulignent la nécessité de clarifier les responsabilités et les binômes. Il est proposé d'organiser un prochain Conseil de Ligue spécial dédié au projet de pôles et à la nouvelle organisation.

Par ailleurs, la création d'adresses e-mail dédiées @lgfoot.fr ou @guadeloupe.fff.fr ou autres pour les membres est jugée indispensable, car la réception d'un grand nombre de mails dans les boîtes personnelles complique leur gestion, compromet le respect des procédures internes et ne garantit pas la confidentialité nécessaire au fonctionnement de la Ligue. Les adresses dédiées permettent de centraliser l'information, de mieux identifier les destinataires et d'assurer une gestion documentaire professionnelle et parfaitement conforme aux exigences réglementaires.

b) Gestion des dossiers sensibles, discipline et finances

Une rencontre a eu lieu le 12 janvier avec Monsieur Boudon, représentant de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES). Ce dernier a salué la motivation et l'engagement de la Ligue et a exprimé sa volonté d'accompagner le groupe. Il a notamment apprécié la volonté d'autonomie vis-à-vis de l'administrateur provisoire, la capacité de la Ligue à avancer par elle-même et la qualité du travail déjà engagé. Il a apporté des réponses précises aux interrogations du Conseil et a fait preuve d'une grande sensibilité sur les questions liées aux ressources humaines. Toutefois, plusieurs axes d'amélioration sont soulignés: un manque de communication sur les actions menées, un manque de cohérence dans un dossier disciplinaire (suspension d'un éducateur tout en le maintenant en activité au CERFA), ainsi que l'absence d'initiatives fortes contre la violence dans le football.

Concernant le dossier disciplinaire de l'éducateur sanctionné, des débats ont lieu sur les responsabilités de chacun et notamment celles de la Ligue vis-à-vis de la DRAJES. Il a été conclu qu'il fallait respecter strictement le contenu des PV de sanction et appliquer les mesures décidées. Deux collègues ont été nommés pour reprendre l'analyse du dossier et une audition de l'intéressé est prévue. Une vigilance administrative renforcée est demandée par la DRAJES ainsi que la mise en place de mesures fermes contre la violence dans le football.

Au volet financier, des difficultés administratives et financières liées à la demande d'avance des fonds CONCACAF/OCP sont détaillées. Compte-tenu des délais relativement courts et des besoins en équipement, la participation de la sélection féminine et de la sélection U17 au tournoi est compromise.

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

Concernant les dettes de clubs, des plans d'apurement (paiements anticipés, moratoires, échéanciers) sont en cours de mise en œuvre, sous le suivi de l'administrateur provisoire.

De graves dysfonctionnements structurels sont relevés : logiciel comptable fermé et absence d'accès administrateur, gestion manuelle des opérations, manque

d'outils de pilotage ou d'intégration, absence de budget prévisionnel et carences en ressources . Il est donc décidé de lancer une comptabilité analytique et d'organiser une réunion avec l'expert-comptable en vue de structurer le plan de comptes du prochain exercice. Il est également mentionné l'importance de limiter les règlements en espèces et de renforcer les contrôles de caisse.

c) Initiatives en matière de formation, digitalisation et projets pour les clubs

Plusieurs initiatives touchant à la formation, à la digitalisation et aux projets pour les clubs sont présentées :

-un projet de formation de bénévoles et demandeurs d'emploi, cofinancé par l'Union Européenne via les Maisons Familiales Rurales, a été exposé, prévoyant différents parcours pour des gestionnaires, chargés de développement, coordinateurs de projets, éducateurs, médiateurs sportifs, communicants digitaux et référents inclusion, chaque formation visant au moins douze personnes et les clubs par territoire des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

-un projet de billetterie électronique et d'accès à un site web personnalisé pour chaque club a également été lancé, sans coût supplémentaire pour les bénéficiaires.

Le statut des formateurs est abordé, avec distinction entre bénévolat, défraiement et possibilité de recours au statut de formateur occasionnel.

Un appel est lancé aux élus afin de recenser rapidement les candidats à la formation dans les clubs de leur zone, dans un objectif d'insertion professionnelle et de montée en compétences.

3. Questions diverses

Après avoir échangé sur le dossier de l'arbitre DILLIE, le Conseil affiche une volonté prudente : privilégier le travail interne avant toute réaction au public. La gestion des convocations et de la communication avec les arbitres a montré des dysfonctionnements, conduisant à demander à la Concacaf que l'information soit dupliquée lors des correspondances avec les arbitres, vers le secrétaire général.

Clôture de la séance

La séance est levée à 23h40.

Le Président de la LGF
Philippe MAQUIABA

Le Secrétaire Général
Teddy FLEREAU



Rue de la Ville d'Orly - 97110 Pointe-à-Pitre

 www.liguefoot-guadeloupe.fff.fr

 sgeneral@lgfoot.fr

 05.90.21.28.88





LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la Fédération Française de Football (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.



Rue de la Ville d'Orly - 97110 Pointe-à-Pitre

www.liguefoot-guadeloupe.fff.fr

sgeneral@lgfoot.fr

05.90.21.28.88

